MONTHEY
Pascal Bugnon, directeur de Syngenta, se livre
PAGE 14

FULLY
Le règlement communal d'organisation devrait passer la rampe
PAGE 12

SION
La Pouponnière valaisanne se fait voler plus de 50 000 francs
PAGE 8

SIERRE
Sandra Berclaz a vécu cinq mois à bord d'un navire-hôpital en Afrique
PAGE 10

Selon l'Etat du Valais, l'infiltration forcée d'eau, préconisée par la Lonza pour lessiver les polluants, pourrait disséminer le mercure dans le sous-sol. L'usine doit revoir sa copie. SACHA BITTEL/A

GAMSENRIED Le canton refuse le lessivage de l'ancienne décharge.

Lonza doit revoir sa copie

GILLES BERREAU

L'Etat du Valais demande à Lonza de réévaluer la méthode d'assainissement que l'entreprise pollueuse proposait pour nettoyer l'ancienne décharge de Gamsenried dans le Haut-Valais. Très critiqué par les milieux écologistes, WWF en tête, le projet de Lonza prévoyait de lessiver les polluants organiques par une infiltration forcée d'eau, puis de récupérer les eaux polluées et enfin de les traiter à la station d'épuration de Lonza. Depuis 1990, les eaux souterraines sont pompées en bordure de la décharge et traitées.

Les concentrations en polluants dans les eaux pompées ne diminuant que très lentement, le Service cantonal de protection de l'environnement (SPE) avait exigé de Lonza que l'usine propose une nouvelle solution plus efficace.

RISQUE

«L'infiltration forcée d'eau pour lessiver les polluants pourrait conduire à une remobilisation du mercure.»

Un projet trop risqué

Mais le projet pilote présenté l'an dernier par Lonza vient donc d'être rejeté par le SPE qui demande à l'industrie de revoir sa copie. Car, relève le canton dans un communiqué, *«selon l'état actuel des connaissances, l'infiltration forcée d'eau pour lessiver les polluants pourrait conduire à une remobilisation du mercure»*.

En outre, de nouvelles investigations indiquent des concentrations élevées de mercure et d'autres polluants organiques en certains points de l'ancienne décharge.

Afin qu'un projet d'assainissement *«adapté et durable»* puisse être établi, le SPE a demandé à Lonza de mener *«une investigation de détail approfondie sur l'ensemble du périmètre de l'ancienne décharge»*.

Lonza s'y pliera

En outre, le SPE aussi exigé des mesures immédiates. Primo que le confinement hydraulique de la décharge soit renforcé. Secundo: que la surveillance des atteintes possibles à l'air et l'eau soit intensifiée. Et tertio: que la répartition des polluants à l'intérieur de la décharge soit clarifiée cette année encore. *«Elles constitueront la base pour une nouvelle évaluation des méthodes possibles pour assainir de manière adaptée et durable l'ancienne décharge de Gamsenried»*, note l'Etat du Valais.

De son côté, Lonza confirmait jeudi qu'une investigation de détail sera lancée et que, entretemps, la barrière hydraulique de protection sera renforcée. Par ailleurs, le programme de surveillance des polluants dans les eaux souterraines sera encore élargi après examen, indique l'industrie.

ASSAINISSEMENT

«L'ancienne décharge de Gamsenried contient environ 63 tonnes de mercure.»

WWF satisfait, mais...

Le WWF et les Médecins en faveur de l'environnement saluent cette détermination de l'Etat du Valais. Les deux organismes réitèrent leur exigence d'une élimination complète de tous les polluants dangereux. Et demandent des mesures immédiates afin d'éviter toute propagation de la pollution dans l'attente d'un assainissement.

63 tonnes de mercure

L'ancienne décharge de Gamsenried contient environ 1,5 million de m^3 de résidus de production chimique, déposés entre 1923 et 1978. Il s'agit principalement de chaux éteinte et de gypse contenant divers polluants organiques, de l'ammonium, mais aussi… 63 tonnes de mercure. La liste des polluants à surveiller a été élargie sur la base des derniers résultats.

DOMINIQUE GIROUD

Condamné pour escroquerie, va-t-il recourir?

Le Tribunal de Sion a condamné pour escroquerie et faux dans les titres dans le cadre du volet de la TVA de ces démêlés fiscaux l'encaveur Dominique Giroud à 150 jours-amende à 300 francs le jour, avec sursis pendant deux ans, ainsi qu'à 7200 francs d'amende. Une peine complémentaire (donc qui s'ajoute) à une précédente condamnation à 180 jours-amende à 300 francs le jour, infligée en 2014 par la justice vaudoise pour une infraction concernant l'impôt fédéral direct.

Peine plus sévère

Financièrement, la peine infligée (45 000 francs) est donc bien plus sévère (que celle demandée lors du procès par l'accusation, 180 jours à 120 francs, soit 21 600 francs). Mais ces montants tiennent compte uniquement de la situation financière du condamné et non de sa culpabilité.

Pour cette dernière, le Tribunal de Sion a été plus clément que le réquisitoire de l'accusation. En effet, la peine est réduite de 180 à 150 jours et le sursis se voit raboté d'un an, passant de trois à deux.

Mais surtout, la défense de relever un autre point qui semble plaider pour un appel devant le Tribunal cantonal. *«Ce jugement est plutôt positif, car il parle d'une peine complémentaire. Cela tendrait à démontrer que l'on va vers une vision globale du dossier pour la fixation des peines. En attente des considérants du jugement, nous n'excluons pas de faire appel»*, commente pour l'instant Me Xavier Oberson, l'un des avocats du condamné. Mais un appel semble assuré.

En plaidant pour cette vision globale, ce spécialiste du droit fiscal fait référence aux diverses procédures en cours (impôts communaux et cantonaux, impôt anticipé, TVA, etc.) qui, selon lui, ne doivent pas déboucher sur une multiplication des peines à l'encontre de Dominique Giroud.

Or, pour condamner Dominique Giroud cette semaine, le juge Nicolas Biner a rejeté cette argumentation qui plaide l'interdiction par le code de procédure pénale de la double sanction pour les mêmes infractions.

C'est précisément sur ce principe que la défense de Dominique Giroud pourrait construire son appel.

Encore sous le coup d'une procédure genevoise

Dans cette affaire de la TVA, la justice reproche à l'encaveur d'avoir évité de déclarer près de 5,8 millions de francs de la société Giroud Vins SA entre 2007 et 2009. Ce qui lui a permis d'éviter de payer 302 000 francs de TVA. Dominique Giroud se voit aussi reprocher d'avoir obtenu une partie de ces millions de francs non déclarés *«sur la base de fausses factures qu'il avait lui-même établies»*.

Dominique Giroud est aussi sous le coup d'une procédure genevoise pour piratage informatique. GILLES BERREAU

EN BREF

POLITIQUE

René Constantin veut présider le PLR

Il est le seul intéressé. René Constantin sera l'unique candidat présenté à l'assemblée générale du PLR, le 23 mars prochain, pour le poste de président du parti cantonal. Le comité a entériné hier soir son intérêt. *«Je sors de ma retraite politique pour renforcer les valeurs de notre droite raisonnable»*, a fait savoir l'unique candidat. Il avait quitté le Grand Conseil en 2013 après douze ans de députation, dont quatre à la tête du groupe PLR. Pour motiver sa candidature, René Constantin a confié vouloir mettre toute son énergie à développer les idées libérales-radicales dans le haut du canton et à booster la collaboration entre son parti et les PME valaisannes.
«Nous voulons défendre leurs intérêts, mais nous avons aussi besoin d'elles pour qu'elles forment notre jeunesse», a ajouté celui qui est actuellement directeur du Centre de formation professionnelle de Sion.
Mis à part l'élection de René Constantin à la présidence, l'assemblée extraordinaire du PLR devra se prononcer sur la nouvelle organisation du parti. Un comité de réflexion créé en fin d'année dernière et auquel René Constantin appartient propose en effet un resserrement du comité directeur à sept ou huit personnes contre une trentaine aujourd'hui. Celui-ci serait épaulé par un comité stratégique élargi lorsqu'il s'agira de prendre position sur des objets de votation ou sur les grandes orientations à suivre. Enfin, le secrétariat devrait être renforcé ou plutôt dédoublé en un poste administratif et un poste davantage politique. SG

PUBLICITÉ

COMBAT DE REINES

La finale avancée

La finale nationale de la race d'Hérens aura lieu plus tôt que d'habitude. L'organisateur, le syndicat d'élevage des Coteaux du Soleil (Ardon, Chamoson, Conthey et Vétroz), a choisi d'avancer la finale nationale aux 30 avril et 1er mai afin d'éviter une collision de date avec le Festival des fanfares libérales-radicales du Centre. La billetterie en ligne est par ailleurs déjà ouverte. LS/C